

COMMISSION ECB DU CNPN du 2 Mars 2021

Avis sur le bilan du PNA en faveur de 4 Pies-grièches (*Lanius spp.*) 2014-2018 (Pies-grièches à poitrine rose, grise, méridionale et à tête rousse)



L'ensemble des membres de la commission tient à remercier la qualité du bilan présenté d'autant qu'il ne bénéficie plus d'une coordination d'une DREAL et donc d'un comité national approprié.

L'état des connaissances est rappelé et bien documenté. Un regret dans la présentation du document, c'est le désordre entre espèces et régions dans le chapitre sur l'habitat (objectif opérationnel 3) ; il aurait mieux valu traiter espèce par espèce selon les régions, comme pour la description des effectifs. Et des photos notamment d'habitats régionaux auraient été utiles.

La Pie-Grièche grise est principalement répartie dans le Massif Central où elle est représentée à plus de 80 % de ses effectifs.

La Pie-Grièche méridionale est confinée aux régions méditerranéennes de l'Occitanie et de la Provence - Côte d'Azur.

La Pie-grièche à tête rousse occupait une vaste zone comprise entre la Gironde et le nord de l'Alsace et les régions méditerranéennes, actuellement ses bastions sont le Languedoc et la Bourgogne.

La Pie-Grièche à poitrine rose, autrefois bien répandue, n'était plus guère présente que dans les plaines viticoles de l'Aude et l'Hérault, mais a disparu depuis 2020.

Ces quatre espèces rares sont en grande partie dépendantes des prairies naturelles ponctuées d'arbres, et plus ou moins toutes inféodées à la présence de gros insectes et le lien avec les pratiques agricoles est très fort. Le déclin drastique des insectes en général, constaté scientifiquement par différentes sources, engendre inéluctablement une régression des espèces insectivores comme les pies-grièches. Leur présence dans les aires naturelles protégées strictes est infime (moins de 1 % de leur population). Les questions posées par le CNPN portent sur :

- Les structures de recherche associées à ce plan,
- La place et le rôle des espaces protégés dans leur conservation,
- Le rôle de l'abattage des platanes en Occitanie lié à leur maladie,
- La confirmation de l'apparente bonne santé de la Pie-grièche à tête rousse en Bourgogne malgré le développement de l'agriculture intensive à qui la disparition de la Pie-grièche de cette région est pourtant attribuée,
- L'impact de l'agriculture et le lien existant entre agriculture/biodiversité-population des pies-grièches : a-t-on une idée du rôle joué par les MAEc ces dernières années ? Le ministère de l'Agriculture est-il impliqué dans le PNA ?
- Le rôle des vergers selon leur âge et leur mode d'exploitation,
- Les mesures compensatoires préconisées pour les différents travaux d'aménagement, notamment dans les régions méditerranéennes, ont-elles été favorables aux pies-grièches ?
- Les pies-grièches sont-elles inscrites à la convention sur les espèces migratrices CMS ?

- Le lien et la mutualisation entre ce PNA et les pollinisateurs existe-t-il bien que la relation de cause à effets ne soit pas directe, les Laniidés n'étant pas des prédateurs d'insectes pollinisateurs ? Plusieurs pistes d'actions communes pourraient pourtant être facilement identifiées comme la réduction forte des pesticides, la plantation (et la non-destruction) des haies ;
- L'absence d'un site internet dédié qui pénalise la communication autour de ce PNA ;
- L'absence de liens avec les organismes de recherche scientifique : ces interactions ne doivent pas uniquement être opportunistes mais plutôt clairement identifiées de façon à solliciter des spécialistes nationaux voire européens ;
- L'absence de liens à l'international (plutôt Europe) est une faiblesse de ce PNA qui manque de points de comparaisons pour définir les éléments de paysage et les pratiques de gestion favorables à ces espèces.

Du débat, il ressort que ces espèces doivent bénéficier d'un nouveau PNA, avec les améliorations suivantes :

- Le Ministère de l'Agriculture doit s'impliquer dans ce plan au même titre qu'il le fait pour l'Outarde canepetière, le Râle des genêts, le Vautour fauve, l'Ours ou le Loup...
- Le 2^{ème} PNA doit être davantage opérationnel et présenter des mesures de conservation et de gestion en phase avec la nouvelle stratégie en faveur de la biodiversité 2020-2030,
- La disparition de la Pie-grièche à poitrine rose, comme espèce nicheuse en France (et la réduction de présence des autres espèces de pies-grièches) doit être mieux utilisée pour alerter le grand public et les décideurs sur la forte menace qui pèse sur les espèces insectivores,

Il doit également porter un effort sur la conservation des gros insectes prairiaux via le plan pollinisateur, et un co-portage MTE-MAA permettrait d'apporter une cohérence aux actions menées dans le futur PNA.

- Les gestionnaires d'aires protégées (notamment les PNR, les Réserves naturelles voire les sites Natura 2000) et les Conservatoires régionaux doivent être associés et mis à contribution au sein des les aires de répartition majeures des espèces,
- La Pie-Grièche écorcheur, dont la répartition et le statut restent très inégaux à l'échelle nationale (elle est devenue très rare dans certaines régions), pourrait idéalement rejoindre le nouveau PNA, bien que ses effectifs nationaux soient encore importants. Les mesures prises à son égard, bénéficieraient également aux biocénoses associées et aux autres espèces de Laniidés.
- Le caractère international de ce plan doit être développé non seulement entre pays européens mais aussi impliquer l'Afrique pour connaître ce qui se passe sur les principales zones d'hivernage,
- Le monde de la recherche doit être sollicité sur des points clairement identifié qui restent à éclaircir, à mieux comprendre concernant l'écologie et la conservation de ces espèces.
- Il faut trouver impérativement une DREAL coordinatrice du plan parmi les principales concernées : DREAL Bourgogne-Franche-Comté, DREAL AURA, DREAL PACA, DREAL Occitanie.

En conclusion le CNPN adopte le bilan du PNA présenté et propose de prendre en compte les réflexions et préconisations déclinées ci-dessus.

Le Président



Michel METAIS